

SUJETS TRAITÉS	
	<p align="center"><u>Conseil municipal du 28 mars 2014</u></p> <p>Présents : M. Condât - Y. Queinnes - Etienne BRETARD - J. Revillère - Frédéric Risk - F. Fard - Grand Roussan - D. AENOUET - N. Coste - L. Thevenon - C. Bouches - N. Carrère - C. Doumot</p>
ELECTIONS DU MAIRE	<p>Absente excusée : N. Ségafredo - Pouvoir donné à J. Revillère.</p> <p>I Le maire s'étant absenté la présidence de la séance et qui fait l'appel des conseillers nouvellement élus - M. Condât passe la présidence à Monsieur Queinnes, d'après de l'assemblée.</p> <p>Il remercie certains membres qui ont œuvrés pour la commune municipale de la dernière mandature.</p> <p>Appel nominal et quorum atteint.</p>
	<p>Assesseurs : Etienne BRETARD et Isabelle RAYER</p> <p>Il est procédé au vote.</p> <p>Election du maire : 14 voix p M. Condât - 1 bulletin blanc.</p>
	<p>II <u>Fixation du nombre d'adjoints et Election</u></p> <p>M. Condât propose 4 adjoints : vote à l'unanimité. La liste des adjoints doit être paritaire.</p> <p>Une liste a été déposée comprenant : M. J. Revillère, M. Ségafredo, Christian Bouches, C. Doumot.</p> <p>Il est procédé au vote.</p> <p>La liste est élue à l'unanimité.</p>
	<p>III <u>Election de deux délégués à la commission territoriale de SDEMO</u></p> <p>Les candidats sont F. Fard et Y. Queinnes.</p> <p>Il est procédé au vote. Les candidats ont été élus à l'unanimité.</p>
	<p>IV <u>Signature d'une convention d'occupation du domaine public</u> un soutien avec Orange pour l'installation d'équipements de télécommunication.</p> <p>Redevance proposée : 150 € / an -</p> <p>Installation d'un container près de la salle des 3A côté rue sur et un² pour accueillir la fibre optique -</p> <p>Le conseil municipal adopte à l'unanimité la possibilité pour le maire de signer cette convention -</p>
	<p>V <u>Signature convention avec EDF pour le suivi en peinture de l'embellissement de deux pots de transformation</u></p>

TRAITÉS

Participation financière de 500 € d'Érlof pour les franchises
 → vote à l'unanimité.

V Renouvellement de la ligne de téléphonie

Credit Agricole : montant demandé: 250 000 € pour 12 mois
 Index Euribor 1 mois + 1,70%
 → vote à l'unanimité.

VI Déplacement du candélabre n° 39 chemin de la Pigeonnière

Demande d'autorisation pour que le maire passe une convention
 avec le SDEHG pour déplacer ces deux candélabres sur le fond
 de l'emprise pour un rest à charge pour la commune de
 1356 €.
 → Accepté à l'unanimité.

VII Réévaluation des loyers du bar tabac

Question renvoyée au prochain conseil municipal.

VIII Questions diverses

- Établissement d'une liste des coordonnées des conseillers
 municipaux -

Séance levée à 21^h 35

